



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cotisations

Question écrite n° 53358

Texte de la question

M. François Goulard appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les cotisations sociales acquittées par les négociants en produits pétroliers au titre de l'ORGANIC. Ces cotisations sont assises sur le chiffre d'affaires réalisé par ces commerçants. Or le chiffre d'affaires comprend pour une part prépondérante l'acquittement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Cette situation distingue cette profession des autres activités et conduit les négociants en produits pétroliers à supporter des charges anormales.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53358

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2000, page 6307